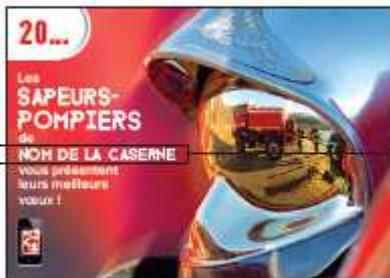


Calendrier Union 2022

Le nom de votre centre de secours en 1ère de couverture !



L'Union Départementale souhaitant aller plus loin dans la personnalisation des calendriers qu'elle vous propose chaque année, est heureuse de vous annoncer qu'à partir de 2022, celui-ci comportera désormais le nom de votre centre de secours en 1ère de couverture.

Prendre vos calendriers via le contrat de l'Union Départementale, c'est permettre aux petites amicales de pouvoir également effectuer une campagne de calendriers en bénéficiant de nos tarifs de commandes groupées et ainsi, avoir les ressources nécessaires à la vie de leurs amicales.

Afin de recevoir la livraison des calendriers plus tôt, il est impératif que vous retourniez vos photos et éléments à « Glyphes », **pour le 19/07 dernier délai.**

Tout retard, bloquera les impressions de l'ensemble des amicales.



Téléthon 2021

L'UDSP 79 avec le soutien du SDIS 79, souhaite initier une manifestation Téléthon au niveau départemental, pour cette fin d'année 2021, en fonction du contexte sanitaire.

Bien entendu, l'objectif 1^{er} est de récolter des fonds au profit du Téléthon. Mais dans cette période compliquée, ce sera aussi l'occasion de remettre du lien entre toutes les composantes de notre réseau (SP actifs, PATS, Anciens SP, JSP).

Pour mener à bien ce projet, nous souhaitons nous appuyer sur les centres et amicales qui ont déjà des projets pour cette année et peut-être inciter d'autres à se lancer.

La commission sociale de l'UDSP 79, recherche quelques personnes qui ont envie de participer à l'élaboration d'un projet départemental en lien avec les amicales (relais, manifestation centrale, point d'orgue à définir...).

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, merci de vos réponses sur : jm.couderc@sdis79.fr, avant le 30 juin.



Adhésion au réseau associatif fédéral

Les centres de secours entrent dans une période de recrutements ou en ont effectué un récemment.

Vous étiez JSP et êtes devenu SPV

En tant que JSP, vous n'étiez pas couvert pour les accidents en service commandé, ITT si vous êtes également entré dans la vie professionnelle et ne bénéficiez pas de l'assurance en cas d'accident avec votre véhicule lorsque vous participez à la vie associative ou lorsque maintenant, vous partez en intervention.

Cette assurance intervient en complément de votre assurance personnelle (vie associative) et de celle du SDIS (intervention).

Rapprochez-vous de votre amicale afin d'être déclaré en tant que SPV auprès de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Deux-Sèvres.



Vous n'étiez pas JSP et venez d'être recruté

SPV/SPP/PATS

Vous venez d'intégrer le corps des sapeurs-pompiers et découvrez son réseau associatif.

Être adhérent à l'Union Départementale, c'est bénéficier du soutien et des avantages de l'ensemble du réseau associatif des sapeurs-pompiers de France, dont notamment le complément de couverture assurantiel en cas d'accident en service commandé (intervention) et hors service commandé (vie associative) de la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers, un capital décès et du soutien de l'Œuvre des Pupilles.

Administrée par des membres élus, l'Union Départementale assure la représentation des siens et la défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics locaux et des autorités d'emplois.

L'adhésion à l'Union Départementale est soumise à votre adhésion à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de votre centre de secours ou à l'adhésion de l'Association du Personnel de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres.

Rapprochez-vous du Président de l'amicale ou de l'association afin de prendre connaissance des modalités d'adhésion.

Vous êtes Président d'amicale ou association

Déclarez au plus vite les nouvelles recrues de votre centre de secours, afin de vous assurer qu'elles puissent bénéficier du soutien du réseau associatif en cas de besoin.

Projet de loi MATRAS

Le 12 avril, les Lieutenants Olivier PAUTROT, Président de l'UDSP 79 et Daniel ROY, Responsable de la commission volontaire, ont rencontré Monsieur le Sénateur Gilbert FAVREAU et rencontré le 7 juin, Monsieur le Sénateur Philippe MOUILLER.

Suite au courrier envoyé par le Président de l'Union Départementale à l'ensemble des députés des Deux-Sèvres, Mme la Députée Delphine BATHO a interpellé Monsieur le Ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN sur ce sujet.

Le point sur le texte adopté par la commission des lois le 12 mai

La Commission des lois de l'Assemblée Nationale a examiné, le 12 mai, la proposition de loi (PPL n°3162) du député Fabien Matras, rapporteur, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers, en présence de Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la citoyenneté, puis de M. Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur. Ce texte sur lequel 893 amendements avaient été déposés, a été examiné pour partie, selon la procédure législative d'examen commission (PLEC)¹. La plupart des 51 propositions d'amélioration des SP de France portées par la FNSPF ont été adoptées, certaines ayant été déclarées financièrement irrecevables².

1. C'est-à-dire sans examen en séance publique de certains articles, le texte de la commission valant position de l'Assemblée nationale.

2. Garantie de continuité de carrière hors quota pour les SP inaptes, régularisation de la situation des lieutenants de SPP lésés par la mise en œuvre de la réforme de la filière de 2012, classement des emplois de SPP en catégorie active, portabilité des droits à la retraite, recrutement et gestion PATS par les SDIS, modification du régime de l'allocation de vétérance...), tout comme un amendement prévoyant l'intégration des CPINI au sein des SDIS.

Reconnaissance de l'Etat pour les enfants de SP décédés en service

Le statut particulier de pupille de la Nation, jusque-là réservé aux militaires, est étendu aux enfants des agents du service public en prenant l'appellation de « pupilles de la République ». L'État reconnaît aujourd'hui qu'ils ont « porté la solidarité jusqu'au sacrifice », selon Emmanuel Macron, président de la République. Les orphelins de sapeurs-pompiers intègrent dorénavant pleinement ce dispositif de reconnaissance.

Aujourd'hui, ce sont 1.486 orphelins de sapeurs-pompiers qui sont pris en charge par l'Œuvre des Pupilles (ODP), soit 919 familles meurtries par la disparition d'un papa ou d'une maman, animés par une vocation solidaire. Grégory Allione, président de l'ODP, et l'ensemble du conseil d'administration saluent cette décision qui concrétise une résolution parlementaire en ce sens.

Sa déclinaison est intervenue au travers d'un dépôt d'un amendement du Gouvernement à la proposition de loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat de sapeurs-pompiers portée par le député Fabien Matras, adoptée le 27 mai par l'Assemblée nationale en première lecture, dont elle attend qu'il concerne tous les enfants des sapeurs-pompiers décédés lors de toutes formes d'opérations de secours (et pas uniquement en cas de crise).

Désignation des rapporteurs au Sénat

Après son adoption à l'unanimité par l'Assemblée Nationale le 27 mai, la commission des Lois du Sénat a donné le 9 juin le coup d'envoi de l'examen, selon la procédure accélérée, de la proposition de loi du député Fabien Matras visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, en procédant à la désignation des rapporteurs : Mme Françoise Dumont, sénatrice (Les Républicains) du Var, rapporteur des crédits de la Sécurité Civile et vice-présidente de la CNSIS, M. Loïc Hervé, sénateur (Union Centriste) de la Haute-Savoie, et M. Patrick Kanner, sénateur du Nord et président du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, ont été nommés à cette fonction.

La proposition de loi sera examinée par le Sénat au mois de septembre.

PROCHAINEMENT

Amicales



Remise de dons ODP Opération « Galettes des Rois » 2021

Jeudi 17 juin, la boulangerie de La Chapelle St-Laurent remettra aux sapeurs-pompiers du centre de secours, en présence du Président de l'Union Départementale et du Responsable de La Commission Sociale de l'UDSP79, les 1 600 € de dons qu'elle a récolté au profit de l'Œuvre des Pupilles, lors de son opération « Galettes des Rois » à l'occasion de l'épiphanie.

Nous tenons à remercier les amicales et les boulangers qui participent à cette opération et permettent de venir en aide aux enfants de sapeurs-pompiers décédés.

URPC



Assemblée Générale de l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers du Poitou-Charentes Vendredi 18 juin à Saintes

En raison de la crise sanitaire, l'Assemblée Générale de l'Union Régionale se déroulera uniquement en présence des membres de son Conseil d'Administration et de ses commissions.